



ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

DECHARGE CONCERNANT
LES ENFANTS DU 1^{ER} CYCLE
PRATIQUANT UNE ACTIVITE EXTRASCOLAIRE
DE L'ASSOCIATION AHEZTARRAK

Je, soussigné(e), Monsieur/Madame*.....
autorise mon enfant (Nom-Prénom).....,
classe....., âge....., à se rendre à son activité extrascolaire par l'intérieur de la
structure (bâtiments et cours de récréation) du pôle enfance et de l'école élémentaire.

Précision sur l'activité ou les activités fréquentées :

Activité Judo Jour:..... Créneau horaire:.....

Activité Yoga Jour:..... Créneau horaire:.....

Activité Danse Jour:..... Créneau horaire:.....

Activité Théâtre Jour:..... Créneau horaire:.....

Mon enfant retournera à l'Accueil périscolaire ou à l'ALSH à la fin de son activité danse OUI NON

Il sera pris en charge par :

	DEPART A L'ACTIVITE AVEC :	RETOUR DE L'ACTIVITE AVEC :
Civilité		
Nom		
Prénom		
Lien de parenté		
Téléphone domicile		
Téléphone travail		
Portable		
Signature de la personne autorisée		

Je déclare décharger de toute responsabilité la Collectivité d'Ahetze lors du déplacement de mon enfant accompagné par le ou les référent(s) adulte(s) mentionné(s) ci-dessus pour se rendre dans la salle de pratique de l'activité.

J'accepte le fonctionnement mis en place conjointement entre les services communaux et l'association Aheztarrak, à savoir que :

- L'enfant se rend accompagné par le ou les référent(s) adulte(s) mentionné(s) ci-dessus au sein de la salle de pratique de l'activité. Il n'est pas accompagné par le personnel communal.
- Le mercredi, l'enfant devant quitter ou rejoindre l'ALSH pendant le temps d'activité (9h30-12h et 14h30-15h45), est intégré au sein du groupe de vie présent à l'intérieur du Pôle Enfance (qui peut être différent de la classe d'âge de l'enfant).
- En cas d'activités spécifiques organisées pendant l'accueil périscolaire ou l'ALSH (sortie sur la journée ou activités spécifiques : venue d'un intervenant extérieur, spectacle de fin d'année,...), l'enfant est inscrit soit à l'activité programmée à l'accueil périscolaire ou l'ALSH, soit à l'activité d'Aheztarrak. Les deux activités ne peuvent pas se cumuler.

Fait le A.....

Signature du responsable légal

* Rayer la mention inutile



ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

DECHARGE CONCERNANT
LES ENFANTS DU 2^{ème} ET 3^{ème} CYCLES
PRATIQUANT UNE ACTIVITE EXTRASCOLAIRE
DE L'ASSOCIATION AHEZTARRAK

Je, soussigné(e), Monsieur/Madame*..... autorise mon enfant (Nom-Prénom)....., classe....., âge....., à se rendre seul à son activité extrascolaire par l'intérieur de la structure (bâtiments et cours de récréation) du pôle enfance et de l'école élémentaire.

Précision sur l'activité ou les activités fréquentées :

Activité Théâtre Jour:..... Créneau horaire:.....

Activité Yoga Jour:..... Créneau horaire:.....

Activité Danse Jour:..... Créneau horaire:.....

Mon enfant retournera à l'Accueil périscolaire ou à l'ALSH à la fin de son activité (danse ou théâtre) OUI NON

Je déclare décharger de toute responsabilité la Collectivité d'Ahetze lors du déplacement de mon enfant pour se rendre dans la salle de pratique de l'activité.

J'accepte le fonctionnement mis en place conjointement entre les services communaux et l'association Aheztarrak, à savoir que :

- L'enfant se rend seul au sein de la salle de pratique de l'activité. Il n'est pas accompagné par le personnel communal.
- Le mercredi, l'enfant devant quitter ou rejoindre l'ALSH pendant le temps d'activité (9h30-12h/14h30-16h15), est intégré au sein du groupe de vie présent à l'intérieur du Pôle Enfance (qui peut être différent de la classe d'âge de l'enfant)
- En cas d'activités spécifiques organisées pendant l'accueil périscolaire ou l'ALSH (sortie sur la journée ou activités spécifiques : venue d'un intervenant extérieur, spectacle de fin d'année,...), l'enfant est inscrit soit à l'activité programmée à l'accueil périscolaire ou l'ALSH, soit à l'activité d'Aheztarrak. Les deux activités ne peuvent pas se cumuler.

Fait le A.....

Signature du responsable légal

* Rayer la mention inutile



ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

**AUTORISATION PARENTALE CONCERNANT
LES ENFANTS PRATIQUANT UNE ACTIVITE EXTRASCOLAIRE
EN DEHORS DU POLE ENFANCE**

Je, soussigné(e), Monsieur/Madame*..... autorise mon enfant (Nom-Prénom)....., classe....., âge....., à quitter l'ALSH pour se rendre à une activité extrascolaire en dehors du Pôle Enfance.

Il sera pris en charge par les tuteurs légaux, par les personnes mentionnées dans le tableau de procuration individuelle du règlement intérieur de l'ALSH ou par :

Civilité		
Nom		
Prénom		
Lien de parenté		
Téléphone domicile		
Téléphone travail		
Portable		
Signature de la personne autorisée		

Il sera pris en charge par l'adulte référent de la manière suivante :

- En dehors des temps d'animation de l'ALSH (en dehors des créneaux 9h30-12h/14h30-16h15), les animateurs et les enfants de l'ALSH sont localisés dans la cour de récréation maternelle et dans la salle d'accueil périscolaire du nouveau bâtiment : l'adulte prendra en charge l'enfant à la salle d'accueil et le raccompagnera dans cette même salle. Il devra se faire connaître des animateurs de l'ALSH.
- Pendant les temps d'animation de l'ALSH (créneaux 9h30-12h/14h30-16h15), les animateurs et les enfants de l'ALSH peuvent être en activité au sein du Pôle Enfance, dans l'école élémentaire ou à l'extérieur des locaux (Trinquet, Fronton, Aire de jeux, etc.) : l'adulte prendra connaissance le matin du lieu où prendre en charge l'enfant et où raccompagner l'enfant.
- En fin de matinée, l'enfant devra être raccompagné au plus tard à 12h pour pouvoir déjeuner.

Je déclare décharger de toute responsabilité la Collectivité d'Ahetze pendant l'activité extrascolaire de mon enfant.

En cas d'activités spécifiques organisées pendant l'accueil périscolaire ou l'ALSH (sortie sur la journée ou activités spécifiques : venue d'un intervenant extérieur, spectacle de fin d'année,...), l'enfant est inscrit soit à l'activité programmée à l'accueil périscolaire ou l'ALSH soit à l'activité extrascolaire. Les deux activités ne peuvent pas se cumuler.

Fait le A.....

Signature du responsable légal

* Rayer la mention inutile